

Le lundi 08 juillet 2024 à 17h00 se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur LANEAU Philippe, 1^{er} Adjoint, pour le Maire empêché, en application de l'article L.2122-17 du CGCT.

Membres présents : Mesdames BENOIT Francine, BERNARD Marie-Claude et MUTEREL Nadine, Messieurs PAIN Anthony, JADART Michel, MATHIEU Laurent et DEVIE Jean.

Absent excusé : Monsieur SAMYN Philippe

Procuration : Monsieur SAMYN Philippe a donné pouvoir à Madame BERNARD Marie-Claude

Ordre du jour

- Délégations au 1er Adjoint
- Décisions modificatives
- Location 3 rue de Reims
 - Aire de jeux
 - 14 juillet 2024

- DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE

Madame BENOIT Francine a été désignée secrétaire de séance.

- APPROBATION PROCES-VERBAL SEANCE DU 12 JUIN 2024

Le procès-verbal de la séance du 12 juin 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents du Conseil Municipal.

- CONSTAT EMPÊCHEMENT DU MAIRE A SIGNER LES ACTES

Le Service de Gestion Comptable de Rethel interdit l'utilisation de la signature électronique au nom de Monsieur CAMUS, et réclame une délibération de délégation de pouvoirs au 1^{er} Adjoint, conséquence de l'absence de Monsieur Le Maire. Suite à cela, il sera nécessaire de demander une habilitation pour le 1^{er} Adjoint afin d'obtenir la délivrance d'une signature électronique au nom de Monsieur LANEAU Philippe, pour pouvoir signer tous les bordereaux de dépenses et de recettes transmis par dématérialisation dans hélios. Actuellement, plus aucune dépense, ni recette ne peuvent être engagées.

Après plusieurs échanges entre les services de la Sous-préfecture de Rethel et les services de la trésorerie (DDFIP), la secrétaire générale de la Sous-préfecture nous confirme que la suppléance par le 1^{er} Adjoint est de plein droit, et qu'il n'est pas nécessaire de prendre une délibération octroyant pouvoir ou signature à M. LANEAU.

En revanche il est nécessaire, en cas d'empêchement durable, que la commune informe la trésorerie de l'impossibilité de M. le Maire de signer les actes. C'est pourquoi, il est nécessaire que les membres du Conseil Municipal, prennent acte de l'empêchement de M. Le Maire « depuis plusieurs mois ».

Les membres du Conseil Municipal,

L'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose qu'en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le Maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un Adjoint, dans l'ordre des nominations et, à défaut d'Adjoint, par un Conseiller Municipal désigné par le Conseil ou, à défaut, pris dans l'ordre du tableau.

Considérant l'impossibilité de Monsieur Le Maire de signer les actes, pour cause de maladie depuis plusieurs mois,
Considérant que la suppléance s'effectue de plein droit,

Considérant que Monsieur LANEAU Philippe, 1^{er} Adjoint accepte d'assumer la suppléance au titre de l'article L.2122-17 du CGCT,

Considérant que l' élu suppléant à une compétence générale afin d'assurer la continuité de l'administration communale, rendue impossible par cette absence,

Les Membres du Conseil Municipal :

- Prennent acte à l'unanimité des membres présents, que Monsieur Le Maire est dans l'impossibilité de signer les actes « depuis plusieurs mois ».

- DECISIONS MODIFICATIVES

Suite au permis de construire accordé rue de grain, la participation de la commune pour les travaux d'électrification rurale (éclairage public) s'élève à la somme de : 1 767.96 €. Travaux réalisés par FDEA.

Pas d'amortissement à prévoir car ce sont des travaux d'éclairage public.

Cette dépense n'a pas été prévue au budget primitif 2024.

Décisions modificatives à voter :

- Mandatement de cette dépense au chapitre 204, article 204182

- Prélèvement de la somme de 1 767.96 € euros sur l'article 2157 (matériel et outillage technique) en faveur de l'article 204182 (subv.org.publics divers – bâtiments et installations)

Les membres du Conseil Municipal,

Acceptent à l'unanimité des membres présents, les écritures suivantes :

Prélèvement de la somme de 1 767.96 € euros sur l'article 2157 (matériel et outillage technique) en faveur de l'article 204182 (subv.org.publics divers – bâtiments et installations)

Il est précisé qu'à l'avenir le PLUI qui déterminera les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols pourra éviter ces dépenses supplémentaires.

- LOCATION 3 RUE DE REIMS

Monsieur LANEAU Philippe, 1^{er} Adjoint expose :

Un agent contractuel de la commune de Chaumont-Porcien, demande la location du 3 rue de Reims, pour une durée de trois semaines, pour convenance personnelle.

Monsieur LANEAU Philippe, propose la location au prix de 105.00 €, pour trois semaines.

Les membres du Conseil Municipal,

- Acceptent la location du 3 rue de Reims, du 12 juillet au 02 août inclus, pour un montant de 105.00 €, à Madame BERAT Stéphanie, Agent contractuel à la commune de Chaumont-Porcien.

- Décident de ne pas demander le versement d'une caution au regard de la courte durée de location.

- AIRE DE JEUX

Monsieur LANEAU Philippe informe les membres présents de sa nouvelle rencontre avec la cheffe de projet de la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises et du paysagiste de la DDT des Ardennes.

Le projet prend forme.

- Aire de jeux positionnée derrière l'église de Chaumont-Porcien, pour les petits et grands avec table de ping-pong, bancs et plantation d'arbres haute tige pour offrir de l'ombre. L'accès sera matérialisé par un chemin en écorce jusqu'à l'église et l'accès des jeux sera réalisé par un chemin en béton drainant (accès PMR).
- Terrain de pétanque positionné à côté du verger communal avec table de pique-nique, bancs et plantations d'arbres fruitiers supplémentaires.
- Mise en valeur des chemins existants à l'intérieur du village

La Commission Communale des impôts directs se réunira afin d'étudier le projet de déclarations de biens vacants et sans maîtres des propriétés concernées, pour que la commune en soit propriétaire. Cette procédure prendra 6 mois. Monsieur DEVIE Jean signale qu'il y a un bien sans maître également en face du bâtiment de la DDE.

- CEREMONIE DU 14 JUILLET 2024

Les chapiteaux seront montés vendredi matin pour les festivités organisées par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers, le samedi 13 juillet en soirée.

DIVERS

Monsieur DEVIE Jean :

Messe à Logny-Les-Chaumont le 15 août 2024 à l'extérieur. Monsieur DEVIE Jean souhaite installer bancs et table sur la place et précise qu'il prendra à sa charge le vin d'honneur.

La brioche sera offerte par la commune de Chaumont-Porcien.

Le nettoyage de l'église est à prévoir.

La haie du cimetière de Logny-Les-Chaumont est taillée.

La Commission Voirie s'est réunie le 19 juin 2024 :

- route de Chappes : à dégrader avant de mettre des cailloux. Il sera nécessaire de louer une pelle
- pont d'Adon : trou en formation. Monsieur JADART Michel a procédé au rebouchage
- Wadimont : sortie de cours de Madame BENOIT. Une saignée et la pose de cailloux ont été réalisés
- Logny-Les-Chaumont : en face de la fontaine. Constat a été fait que de l'eau entre dans la cour d'un usager

Le nivellement de la décharge sur les côtes est jugé trop cher.

Monsieur LANEAU Philippe :

Cérémonie à WADIMONT en hommage aux fusillés du 30 août 1944 pour les 80 ans.

Madame BERNARD Marie-Claude est chargée de l'organisation de cette cérémonie.

Prévoir le nettoyage du monument.

Séance levée à 18H15

Le Secrétaire de séance
BENOIT Francine



Monsieur LANEAU Philippe, 1^{er} Adjoint,
Pour le Maire empêché, en application de l'article
L.2122-17 du CGCT.



